ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
8, 9 ET 10 DÉCEMBRE 2009, OTTAWA (ONTARIO) Résolution 48 /2009

TITRE:	Centre de gouvernance autonome de l'information des Premières Nations
OBJET:	Santé
PROPOSEUR(E):	Wendall Nicholas, mandataire, Première Nation de Tobique, N.-B.
COPROPOSEUR(E):	Wendell Metallic, mandataire, Première Nation de Listuguj, Qué.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE:

A. Le Comité des Chefs sur la santé (CCS) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) a adopté le 23 juin 2009 une motion qui soutient la mise sur pied d'un Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations en tant qu'entité autonome, et que le Comité exécutif de l'APN a approuvé le projet le 19 juillet 2009;

B. Le nouveau Centre comptera un siège national et des bureaux satellites régionaux, à l'instar du modèle actuel de l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations (ERS), qui soutiendront et abriteront l'ERS ainsi que d'autres initiatives de recherche, de gestion de l'information et de surveillance;

C. Le Centre privilégiera, protègera et fera avancer les principes de PCAP (propriété, contrôle, accès et possession), le droit inhérent à l'autodétermination et l'exercice de la compétence dans la recherche et la gestion de l'information;

D. Le Centre acquerra des capacités de recherche et de gestion de l'information des Premières Nations, servira de centre de formation, favorisera le transfert des connaissances, agira en tant que centre d'archivage de données et constituera la première source de renseignements pertinents et de données de qualité sur le développement social, la santé et le bien-être des Premières Nations, qui contribueront à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions à tous les niveaux;

E. L'APN adhère aux processus d'approbation régionaux des Premières Nations et entamera des activités de communication afin d'obtenir l'approbation, par voie de résolution, d'une proposition de cadre, d'organisation et de structure de reddition de comptes, le tout constitué en société fédérale, en ce qui concerne le Centre;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de décembre 2009 à Ottawa (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

F. Le Centre continuera de soutenir l'infrastructure sur le plan régional et national grâce aux ressources financières consacrées actuellement au processus de l'ERS. Le Centre cherchera et exploitera des moyens pour financer les activités d'information, de recherche, de formation et de gestion de données des Premières Nations, qui pourront ainsi être mieux gérées par cette nouvelle organisation qui sera dirigée par les Premières Nations et responsable devant les Premières Nations. Les allocations de fonds destinées à l'achèvement de l'ERS seront transférées au nouveau Centre;

G. La mise sur pied d'un tel centre est devenue indispensable pour les Premières Nations tant au niveau local et régional que national, car cette infrastructure leur permettra de continuer à exercer leur compétence sur l'information, de recueillir et d'utiliser des données fiables sur les Premières Nations en vue de prendre des décisions éclairées dans le domaine de la santé, du bien-être social et de l'évaluation des conséquences dans les communautés des Premières Nations et d'entreprendre des activités de communication et d'échange de renseignements responsables, efficaces et fondées sur des données fiables.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée:

1. Soutiennent la mise sur pied du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations − dans l'attente des résolutions de soutien régionales, − qui comprendra un bureau national central et des bureau régionaux satellites de soutien, qui sera constitué en société fédérale et sera gouverné par conseil dûment mandaté ayant l'obligation de rendre compte directement aux Premières Nations par l'intermédiaire des pratiques et structures existantes.
2. Confèrent au Comité de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) de l'APN le mandat de superviser la mise sur pied du Centre et d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication visant à engager les Premières Nations dans ce projet à l'échelle locale et régionale et à garantir une reddition de comptes permanente.
3. Confèrent à l'APN le mandat d'envoyer une lettre au ministre de la Santé afin de l'informer de cette décision et de la nécessité de prendre des mesures immédiates pour obtenir des fonds de développement et transférer les contrats actuels de l'ERS au nouveau Centre d'ici avril 2010.
4. Confèrent au Comité des Chefs sur la santé de l'APN le mandat de présenter un rapport d'étape détaillé sur la mise en œuvre du projet de Centre à la prochaine Assemblée générale annuelle, en juillet 2010.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de décembre 2009 à Ottawa (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL